

Vous avez dit insolite ?...

Date : 24 juillet 2013

Voici ce que l'on trouve en cherchant bien dans la rubrique « insolite » du journal 20 minutes, le 16 janvier 2013 : [CLIC](#)

Bon d'accord, ce n'est pas signé, ce n'est pas daté et ça a été ultérieurement ajouté derrière la signature du journaliste qui a rédigé l'article... mais enfin, c'est quand même sur la toile :

« Il n'y aura pas de référendum pour désigner le nom. *"Ça ne serait pas légal, et ça pourrait remettre en question le projet"* si les habitants votaient contre, explique Jean-Louis Tourenne.

Une consultation sera lancée à l'été pour informer les habitants. »

En voilà un journal qu'il est bien informé !... ;-)

Qu'un référendum soit ou non « illégal » dans le cas d'espèce (je n'ai pas vérifié), ce n'est évidemment pas le sujet : la constitution a formellement prévu des possibilités de simple « consultation » qui diffèrent des possibilités de « referendum ».

Et c'est quoi au juste une consultation pour... informer ?

Quelle ratatouille !!!...